



## Lettre mensuelle de la Sécurité

N° 001 : juin 2014

Le Comité Directeur de la FFPLUM a décidé la mise en place d'une « Lettre de la sécurité ».

Ce bulletin mensuel sera envoyé à tous les abonnés à la « Newsletter », chaque dernier vendredi du mois. Son contenu comprendra les rubriques suivantes :

- Les REX du mois et une analyse par Thierry Couderc, Président de la Commission fédérale « Sécurité des Vols ».
- « Nos réflexions » par Philippe Dezecot, Jean-Marc Seurin, Joël Amiable et certains membres du Comité Fédéral, en fonction des événements et de l'actualité.

La publication de cette lettre mensuelle par la FFPLUM a pour objet de diffuser auprès de ses membres, l'information propre à concourir à l'amélioration de la sécurité des vols.

Pour ce faire, les rédacteurs, membres de la commission sécurité, s'appuient systématiquement sur des situations concrètes tirées d'informations en provenance du REX (Retour d'EXpérience), du RASU (Recueil Accidentologie Sécurité ULM) et des analyses publiées par le BEA.

En substance, chaque publication comportera l'analyse commentée succincte d'événements de sécurité portés à la connaissance de la FFPLUM, associée ponctuellement à des liens utiles pointant sur des services de la DGAC et du BEA.

Parlez de cette lettre autour de vous et incitez ceux de nos pilotes qui n'y sont pas encore abonnés à s'inscrire à la Newsletter fédérale ! => <http://www.ffplum.com/#newsletter>

Vos réactions, remarques, observations et idées seront les bienvenues sur : [ffplum@ffplum.com](mailto:ffplum@ffplum.com)





MANQUE DE PRÉPARATION – EXCÈS D'ENTHOUSIASME - PRÉCIPITATION - DISTRACTION

## **Les REX FFPLUM du mois**

Le pilote de cet autogire explique avoir été confronté à un problème de commandes de vol, pour ne pas avoir préparé suffisamment minutieusement son appareil avant de décoller.

[http://rex.isimedias.com/ffplum/COMPLET/REX\\_Visualisation.cfm?id=6260&ty=11](http://rex.isimedias.com/ffplum/COMPLET/REX_Visualisation.cfm?id=6260&ty=11)

Ce paramotoriste emploie une formule significative : « on ne se jette pas dans le ciel avec une aile non révisée ».

[http://rex.isimedias.com/ffplum/COMPLET/REX\\_Visualisation.cfm?id=6165&ty=11](http://rex.isimedias.com/ffplum/COMPLET/REX_Visualisation.cfm?id=6165&ty=11)

### **Enseignements tirés des rapports d'enquête du BEA(\*)**

Le dossier suivant traite d'un atterrissage en campagne sur arrêt moteur. Ses causes sont proches de celles du REX du mois : l'illustration de la nécessité de ne pas négliger la check-list et de ne pas se laisser distraire par la gestion d'un imprévu.

<http://www.bea.aero/docspa/2013/f-ye130709/pdf/f-ye130709.pdf>

Il montre aussi combien il faut rester vigilant et entraîné à réagir face à la panne.

Enfin, en utilisant le lien ci-après, vous pourrez prendre connaissance du bulletin de sécurité de la DSAC. Il relate un phénomène appelé « écarts routiniers » lequel, potentiellement, concerne tous les pilotes, de l'A380 au Quicksilver !

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bulletin\\_securite\\_DSAC\\_No19.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bulletin_securite_DSAC_No19.pdf)

---

*\* Les publications du BEA se rapportent rarement à des accidents d'ULM. Toutefois, les événements qu'elles relatent sont souvent tout à fait comparables à ceux qui peuvent survenir aux ULM.*





## Nos réflexions...

### EXTRAIT DU RASU 2014

Décès	Blessés graves	Blessés légers	Matériels
6	13	9	21
Total des accidents du 01/01/2014 au 25/05/2014			43

Depuis le début de l'année il a été constaté 43 accidents dont 22 corporels. Parmi ces 22 accidents, 5 l'ont été lors de vols d'instruction. Là aussi ce chiffre doit être revu à la baisse, en effet un élève-pilote est en droit d'attendre de son instructeur de la rigueur et de la vigilance.

### TABLEAU DES INFRACTIONS COMMISES PAR LES PILOTES PRIVÉS

Infractions ULM (1)	21	25,60 %
Infractions avions	42	51,21 %
Infraction hélicos	10	12,19 %
Infractions planeurs	7	8,53 %
Infractions ballons	2	2,42 %
TOTAL	82	99,96 %

Pénétration dans zones	11	52,38 %
Météo	2	9,52 %
Vol basse altitude	3	14,28 %

(1) Les infractions commises par les pilotes ULM représentent le quart des infractions commises par la totalité des pilotes détenteurs de titres privés. Bien que ce chiffre ne soit pas catastrophique eu égard au nombre d'heures de vol effectuées par ces pilotes, l'analyse de ces infractions démontre néanmoins une méconnaissance des règles de base élémentaires. Il s'agit de fautes commises par les pilotes et non pas d'erreurs. L'étude des cartes, la gestion de la météo et le vol à basse altitude sont au programme de la formation du pilote. Ces infractions pourraient être évitées.

